

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 339

présenté par
M. Jolivet

à l'amendement n° 305 du Gouvernement

ARTICLE 52**Mission « Cohésion des territoires »**

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à maintenir le volet accession de l'aide personnalisée au logement au-delà du 1^{er} janvier 2018.

Elles bénéficient à plus de 35 000 ménages et constituent un soutien important pour accompagner les ménages modestes dans l'accèsion à la propriété.

Ces aides s'inscrivent dans la logique de la stratégie logement du Gouvernement consistant à accroître la mobilité dans le parc social et à encourager la vente de logements sociaux à leurs locataires.

Leur suppression n'engendrerait qu'une économie de 50 millions d'euros et pourrait générer un surcoût pour l'APL locative puisque les ménages ne pouvant accéder à la propriété se maintiendraient dans le parc locatif.